



**HAL**  
open science

## Entre pluralité des espaces de débat et singularité des ordres du jour : la carrière sinueuse du gaz de schiste

Sébastien Chailleux, Philippe Zittoun

### ► To cite this version:

Sébastien Chailleux, Philippe Zittoun. Entre pluralité des espaces de débat et singularité des ordres du jour : la carrière sinueuse du gaz de schiste. *Revue française de sociologie*, 2022, 62 (2), pp.253-281. 10.3917/rfs.622.0253 . halshs-03659642

**HAL Id: halshs-03659642**

**<https://shs.hal.science/halshs-03659642>**

Submitted on 25 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Entre pluralité des espaces de débat et singularité des ordres du jour, la carrière sinueuse du gaz de schiste**

Sébastien Chailleux

Philippe Zittoun

Chailleux, S. & Zittoun, P. (2021). Entre pluralité des espaces de débat et singularité des ordres du jour : la carrière sinueuse du gaz de schiste. *Revue française de sociologie*, 62, 253-281.  
<https://doi.org/10.3917/rfs.622.0253>

### **Résumé**

Entre décembre 2010 et avril 2011, la multiplication des mobilisations autour du gaz de schiste contribue à inscrire ce qui va devenir un problème environnemental majeur d'abord à l'agenda médiatique puis à l'agenda gouvernemental, poussant le gouvernement à faire voter une loi prônant l'interdiction de la fracturation hydraulique nécessaire à l'exploration et l'exploitation de ces hydrocarbures. Cette lecture linéaire rend cependant insuffisamment compte de ce que l'observation empirique attentive de phénomènes plus discrets donne à voir : une trajectoire chaotique du sujet durant plus d'un an dans de nombreux micro-espaces de débat morcelés et souvent conflictuels.

Cet article propose ainsi d'étudier les dynamiques singulières d'inscription à l'ordre du jour et de traitement du gaz de schiste dans une pluralité d'espaces de débat, mieux à même de refléter le fonctionnement fragmenté et agonistique des systèmes bureaucratiques, médiatiques, industriels et militants. Il montre d'une part comment la diversité de ces dynamiques d'inscription à l'ordre du jour contribue à favoriser une carrière chaotique du sujet, alternant confinement et visibilité, domestication et dramatisation définitionnelles, appropriation et contournement, et d'autre part, comment au cours de cette période se forment les énoncés et leurs coalitions qui s'affronteront pendant la tempête médiatique du début d'année 2011.

-----

Le 20 décembre 2010 à Saint Jean de Bruel, une petite commune de l’Aveyron, une réunion publique sur le thème « Gaz de schiste, bientôt des forages chez nous ? » est organisée pour la première fois en France afin d’évoquer l’octroi d’un permis d’exploration du gaz de schiste<sup>1</sup> à la société texane Schuepbach<sup>2</sup>. Rassemblant un peu plus de trois cents personnes, cette réunion déclenche une « mobilisation éclair »<sup>3</sup> « fulgurante »<sup>4</sup> et entraîne une mise à l’agenda médiatique d’un sujet jusque-là inconnu en France. Dès le mois de janvier, les réunions publiques, pétitions et rassemblements se multiplient et le nombre d’articles publiés dans les journaux tant locaux que nationaux sur le sujet explose. Cette mise à l’agenda médiatique entraîne rapidement une mise à l’agenda gouvernemental de ce nouveau problème. Le 1<sup>er</sup> février 2011, le gouvernement annonce d’abord la suspension des permis et le lancement d’une commission d’experts composée de quatre hauts fonctionnaires. Le Premier ministre exprime ensuite, le 13 avril 2011, devant l’Assemblée nationale sa volonté d’annuler les trois permis accordés aux sociétés Total et Schuepbach et son soutien à la proposition de loi allant dans ce sens déposée quelques semaines plus tôt<sup>5</sup> qui sera votée au mois de juin.

Pour autant, cette dynamique au cours de laquelle la mobilisation a entraîné la mise à l’agenda médiatique qui a provoqué à son tour la mise à l’agenda gouvernemental est bien moins linéaire qu’il n’y paraît. Si la mobilisation démarre effectivement en décembre 2010, les premiers articles sur le sujet dans les médias lui sont largement antérieurs. On trouve en effet dès le mois de mars 2010, soit dix mois plus tôt, plusieurs articles de presse<sup>6</sup> publiés dans le *Monde*, le *Figaro* ou la *Tribune* relatant la signature par le gouvernement français de trois permis autorisant les sociétés Total et Schuepbach à explorer le sous-sol français autour de Montélimar et de Villeneuve-de-Berg, entre Drome et Ardèche, et de Nant dans l’Aveyron pour y trouver du gaz de schiste. Plusieurs articles abordent le sujet sous l’angle des nouvelles perspectives gazières et économiques que permet l’exploration du gaz de schiste. Certains évoquent ouvertement les « inquiétudes environnementales »<sup>7</sup> voire le « saccage pour l’environnement »<sup>8</sup> et les débats que l’exploitation du gaz de schiste soulèvent aux Etats-Unis, où « l’agence américaine de protection de l’environnement a lancé une enquête pour évaluer l’impact éventuel de la fracturation hydraulique sur la qualité de l’eau et la santé publique »<sup>9</sup>, et où les

---

<sup>1</sup> Le terme « schiste » ne désigne pas un type de gaz ou de pétrole particulier mais la couche géologique particulière où il est emprisonné. A l’inverse du gaz et du pétrole conventionnels emprisonnés dans un réservoir étanche qu’il suffit de forer, les gaz et pétrole de schiste sont des hydrocarbures de roche-mère prisonniers dans une couche géologique peu perméable et poreuse qu’il faut fracturer pour libérer les ressources en utilisant notamment la technique de fracturation hydraulique et le forage horizontal.

<sup>2</sup> Schuepbach Energy est une compagnie pétrolière américaine de taille modeste dont le pdg est le géologue suisse Martin Schuepbach. Créée en 2007, la compagnie développe l’exploration et l’exploitation de gaz de schiste dans le *Barnett Shale* aux Etats-Unis.

<sup>3</sup> Pierre-Marie Terral, « La fronde contre le gaz de schiste : essai d’histoire immédiate d’une mobilisation éclair (2010-2011) », *Ecologie & politique*, vol. 45 / 2, 2012, p. 185.

<sup>4</sup> Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, « L’affaire des gaz de schiste. Anatomie d’une mobilisation fulgurante », 2011. Francis Chateauraynaud et Philippe Zittoun, « The future they want—or do not want: Shale gas opponents vs. proponents between local motives and global scenarios », *9th International Conference on Interpretive Policy Analysis, Wageningen, The Netherlands*, 2014.

<sup>5</sup> « Schiste, le gouvernement s’apprête à rendre les armes », *Le Point* 14 avril ; « Fillon dit non au gaz de schiste », *Le Figaro*, 14 avril 2011 ; « Feu rouge sur le gaz de schiste », *Aujourd’hui en France*, 14 avril 2011 ; « Contre le gaz de schiste, le Larzac de Bové a gagné », *Rue89*, 14 avril 2011

<sup>6</sup> *La Croix*, 1<sup>er</sup> avril 2010 ; « Total va chercher du gaz non conventionnel autour de Montélimar », *Les Echos*, 1<sup>er</sup> avril 2010 ; « Forage à Montélimar », *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> avril 2010 ; « Total autorisé à forer des puits en France pour extraire du gaz non conventionnel », *Le Monde*, 2 avril 2010 ; « Montélimar aiguise l’appétit de Total », *L’usine nouvelle*, 8 avril 2010

<sup>7</sup> « Inquiétudes autour de l’impact environnemental du gaz de schiste », *AFP*, 10/03/2010

<sup>8</sup> Hervé Kempf, « Le casse-tête gazier », *Le Monde*, 22/03/2010

<sup>9</sup> « Des risques pour l’environnement », *La Tribune*, 29/03/2010

mobilisations se développent<sup>10</sup> tout comme au Canada<sup>11</sup>. De la même façon, le sujet du gaz de schiste circule au sein de l'Etat dès 2007 lorsque plusieurs entreprises sollicitent des autorisations d'explorer le sous-sol français à la recherche de gaz et de pétrole de schiste. Elles déclenchent plusieurs procédures d'examen qui font l'objet d'arbitrage et durent chacune près de deux ans avant de finir sous la signature du Ministre de l'Ecologie.

Si la métaphore des deux<sup>12</sup> ou trois agendas<sup>13</sup> permet de décrire un phénomène globalement linéaire d'attention des systèmes médiatique et gouvernemental compris comme des ensembles relativement homogènes, elle a du mal à rendre compte d'une dynamique plus partielle et chaotique d'attention dans des mondes médiatique et politico-bureaucratique beaucoup plus fragmentés et hétérogènes<sup>14</sup>. Pour saisir une trajectoire aussi complexe que celle du gaz de schiste, il faut donc modifier le regard pour observer à une échelle beaucoup plus micro les dynamiques d'inscription au sein des nombreux espaces concrets de débats et de discussion. Au lieu de considérer uniquement les deux ou trois agendas décrits par la littérature, nous proposons ainsi de prendre en compte l'organisation des *ordres du jour* dans les multiples réunions de bureaux, sous-directions, directions, cabinets, ministérielles, interministérielles, au sein de l'Etat mais aussi des autres organisations qu'il s'agisse des entreprises, des associations, et même des rédactions des journaux. Il s'agit de s'intéresser à la façon dont le sujet y a été inscrit à l'ordre du jour, les conditions définitionnelles et de portage qui l'ont rendu possible, mais aussi à la façon dont il est discuté, redéfini, soumis à des épreuves critiques et traité.

Muni du concept d'ordre du jour, nous montrons dans cet article que la mise à l'agenda médiatique et gouvernemental du problème du gaz de schiste en 2011, qui conduira au vote de la loi d'interdiction de la fracturation hydraulique, ne peut se comprendre sans prendre en compte les dynamiques chaotiques des définitions contradictoires du gaz de schiste et de formations des coalitions hétéroclites qui les portent au cours de la période précédente<sup>15</sup>. Nous identifions cinq dynamiques différentes d'ordre du jour correspondant à cinq espaces de débat distincts. La première est celle qui se déploie dans les bureaux de l'administration et se produit à la condition que le sujet soit défini comme un problème traitable porté par des acteurs légitimes et dont le traitement puisse avoir lieu de façon

---

<sup>10</sup> Jennifer Dodge et Jeongyoon Lee, « Framing Dynamics and Political Gridlock: The Curious Case of Hydraulic Fracturing in New York », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 19 / 1, janvier 2017, p. 14- 34.

<sup>11</sup> Sébastien Chailleux, « Incertitude et action publique. Définition des risques, production des savoirs et cadrage des controverses », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23 / 4, 2016, p. 519-548.

<sup>12</sup> Roger W. Cobb et Charles D. Elder, « The politics of agenda-building: An alternative perspective for modern democratic theory », *The Journal of Politics*, vol. 33 / 04, 1971, p. 892- 915.

<sup>13</sup> Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, 288 p.

<sup>14</sup> Francis Chateauraynaud, Didier Torny et Claude Gilbert, *Les sombres précurseurs : Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2013, 475 p.. Nikolaos Zahariadis, *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, Edward Elgar Publishing, 2016, 513 p.. Daniel Cefai, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication*, 2016, p. 25-64. Claude Gilbert et Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, Vol. 53, Editions Technip & Ophrys, février 2012, p. 35-59. David A. Rochefort et Roger W. Cobb, *The Politics of Problem Definition: Shaping the Policy Agenda*, University Press of Kansas, 1994, 224 p.

<sup>15</sup> Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux, *L'Etat sous pression, enquête sur l'interdiction française du gaz de schiste*, Presses de Sciences Po, Paris, 2021.

confinée. La deuxième s’opère dans des espaces de l’administration plus élevés hiérarchiquement, plus conflictuels et s’ouvre à des problèmes non traitables portés par des acteurs disposant de ressources spécifiques. La troisième se déroule dans les espaces fragmentés du monde professionnel des hydrocarbures, où se trouvent quelques grands groupes français particulièrement puissants et plusieurs petites entreprises étrangères. La quatrième est celle du monde tout aussi fragmenté des médias, organisé autour d’une division des sujets et d’une compétition entre journalistes. Enfin, la dernière concerne les arènes militantes et la capacité de transformer le sujet en énoncé tragique, local et politique.

#### Méthode / Enquête

Pour saisir concrètement ce que sont les ordres du jour, nous avons conduit d’une part une enquête quantitative, à partir de l’étude des centaines d’articles de journaux publiés au cours de cette période. Nous avons utilisé un corpus d’articles de presse généraliste issus de la base de données Europresse.com à partir d’une recherche par mots clés incluant « fracturation hydraulique », « pétrole et/ou gaz de schiste », « hydrocarbures non conventionnels » entre 2008 et 2015 qui nous a permis d’évaluer la chronologie de l’attention médiatique sur le sujet. D’autre part, nous avons conduit une importante enquête qualitative à partir de l’étude de l’ensemble des documents, rapports, textes de loi, comptes-rendus publiés au cours de cette période, des notes et documents confidentiels produits au sein de l’Etat que nous avons été autorisés à consulter aux archives nationales. Dans tous ces documents, nous avons porté notre attention sur la dynamique chronologique des scènes sociales dans lesquelles les protagonistes ont pris place ainsi que sur les contenus, les définitions et les arguments déployés. Nous avons également conduit cinquante-deux entretiens qualitatifs auprès des principaux protagonistes de ce processus. A mi-chemin entre l’entretien ethnographique et le recueil oral de l’historien, ces entretiens nous ont permis de reconstituer les principales scènes et les pratiques sociales au cours desquelles les acteurs ont discuté et débattu du sujet (Beaud, 1996 ; Zittoun, 2021).

#### **Les difficultés à saisir la pluralité définitionnelle dans les agendas systémique et institutionnel**

Si le concept d’agenda s’est très largement **généralisé** dans les travaux de sociologie des problèmes publics et de science politique à partir des années 1970 <sup>16</sup>, il n’en pose pas moins de nombreux problèmes lorsqu’il s’agit de l’utiliser empiriquement. Une partie de ces difficultés trouve son origine dans les débats qui ont eu lieu au moment de son émergence opposant les approches pluralistes aux approches élitistes (Schattschneider 1975; Dahl 1961; Mills 1959; Bachrach et Baratz 1963; Debnam 1975; Cobb et Elder 1971). Une autre partie provient de la façon dont le concept a été **développé** sans lever certaines ambiguïtés à la fois par les approches constructivistes en sociologie des problèmes publics (Spector et Kitsuse 1977; Neveu 1999; Garraud 2004; Gusfield 1981; Gilbert et Henry 2012) et processuelles en analyse des politiques publiques dans les années 1970 et 1980 (Lindblom 1968; Jones 1970a; Richardson 1969; Kingdon 1984). Pour bien comprendre les enjeux et les limites qui entourent l’usage du concept d’agenda, nous voudrions revenir sur trois de ces ambiguïtés originelles qui méritent d’être réinterrogées.

---

<sup>16</sup> Jean-Gustave Padioleau, *L’État au concret*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, (« Sociologies », 20). Erik Neveu, *op. cit.*. Nikolaos Zahariadis, *op. cit.*. David A. Rochefort et Roger W. Cobb, *op. cit.*

La définition du concept d'agenda constitue la première dimension problématique. Lorsque Cobb et Elder mobilisent pour la première fois le concept d'*agenda* (Cobb et Elder 1971), ce n'est pas pour évoquer un mais deux types d'agenda qui renvoient non seulement à des périmètres différents d'un même phénomène mais aussi, voire surtout, à des définitions et à des sens distincts<sup>17</sup>. Le premier est l'agenda institutionnel, qui fait référence explicitement à l'existence concrète d'un ordre du jour formalisé dans des organisations. Ils prennent l'exemple du calendrier législatif du parlement ou le registre d'une cour de justice et plus largement citent tous les sujets qui sont pris en compte dans des instances décisionnelles<sup>18</sup>. L'agenda institutionnel est un concept qui renvoie à l'existence empirique d'un document bâti par des individus que le chercheur identifie pour en analyser la fabrique et l'usage. Le deuxième usage du concept est l'agenda systémique qui, contrairement au précédent, ne renvoie à aucune liste ou document existant ordonné. Comme l'expliquent les auteurs, le concept est davantage métaphorique et nécessite un travail spécifique du chercheur pour identifier et qualifier un phénomène empirique épars<sup>19</sup>. Il concerne l'ensemble des sujets controversés politiquement qui sont considérés comme devant légitimement attirer l'attention du gouvernement<sup>20</sup>. Cette fois-ci la définition est relativement floue, les auteurs ne précisant ni comment saisir cet agenda abstrait, ni qui doit considérer ou ne pas considérer tel ou tel sujet. Lorsque l'on observe les exemples mobilisés c'est en définitive la capacité d'un problème à avoir circulé jusqu'à l'agenda institutionnel qui permet d'identifier un agenda systémique. Pour sortir de cette difficulté, plusieurs auteurs remplacent le concept d'agenda systémique par celui d'agenda médiatique et/ou d'agenda public<sup>21</sup>. Ils rejoignent les travaux sur la « mise à l'agenda médiatique » (*agenda-setting*) inaugurés avec Combs et Shaw (McCombs et Shaw 1972; McCombs et Shaw 1993) qui ont permis de montrer l'importance du phénomène d'attention provoqué par l'éclairage médiatique. Pour autant, l'agenda médiatique ne résout pas complètement ce problème posé par le flou d'une définition métaphorique lorsqu'il s'agit de déterminer de façon binaire si un sujet est ou non à l'agenda médiatique alors même que le nombre de publications peut être variable, graduel ou chaotique<sup>22</sup>.

La deuxième difficulté concerne le flou qui entoure le type d'énoncé susceptible d'être inscrit à l'agenda institutionnel. Cobb et Elder n'utilisent pas seulement des définitions distinctes pour chacun de leur agenda, ils désignent différemment ce qui s'y trouvent. Pour l'agenda systémique, il est d'abord question de "*political controversies*" et d'« *issues* », c'est-à-dire de problèmes quasi-insolubles faisant

---

<sup>17</sup> Les auteurs précisent eux-mêmes qu'il y a plusieurs sens au mot « agenda » et qu'ils prennent deux définitions distinctes : « This, of course, is only one meaning of the term "agenda" » (Cobb et Elder, 1971, p. 906)

<sup>18</sup> « [the concept of agenda] may also be used to denote a set of concrete items scheduled for active and serious consideration by a particular decision-making body. Example would be legislative calendars or the docket of the courts (Cobb et Elder, 1971, p. 906)

<sup>19</sup> « The systemic agenda will always be more abstract, more general, and broader in scope and domain than any given institutional agenda » (Cobb et Elder, 1971, p. 906)

<sup>20</sup> « the term "agenda" refers to a general set of political controversies that will be viewed as falling within the range of legitimate concerns meriting the attention of the polity » (Cobb et Elder, 1971, p. 905)

<sup>21</sup> Erik Neveu, *op. cit.*. Bryan D. Jones et Frank R. Baumgartner, « Representation and Agenda Setting », *Policy Studies Journal*, vol. 32 / 1, 2004, p. 1- 24.

<sup>22</sup> Laurie Boussaguet et Sophie Jacquot, « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 2, Presses de Sciences Po, 2009, p. 173-181. Francis Chateauraynaud, Didier Torny et Claude Gilbert, *op. cit.*. Nikolaos Zahariadis, « Setting the agenda on agenda setting: Definitions, concepts and controversies », *Handbook of public policy agenda setting*, 2016, p. 1- 22. Peter Van Aelst et Stefaan Walgrave, « Political agenda setting by the mass media: ten years of research, 2005–2015 », *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, Edward Elgar Publishing, octobre 2016.

l'objet de débats importants. Les auteurs prennent ainsi l'exemple de Martin Luther King qui souhaite que soit explicitement inscrit à l'agenda la fin du racisme<sup>23</sup>. De ce point de vue, ils rejoignent les travaux de l'époque qui commencent à associer le concept d'agenda à celui de problème public et s'intéressent à leur définition et à leur perception<sup>24</sup>. Mais lorsqu'il s'agit de l'agenda institutionnel, les concepts se font plus flous, il est alors surtout question de " *items*" ou de " *concerns*". Ce changement de termes permet aux auteurs de souligner que cet agenda comprend certes des problèmes en provenance de l'agenda systémique, généralement remaniés et redéfinis pour mieux être traités et contrôlés, mais qu'il contient également des solutions tels que des projets de loi. Il faut dire qu'à l'époque ce terme d'agenda est souvent utilisé par les gouvernants pour mettre en évidence les problèmes qu'ils ont su résoudre et les lois qu'ils ont initiées<sup>25</sup>. Or, cette difficulté à saisir la présence concomitante de problèmes remaniés et de solutions à l'agenda gouvernemental s'est accentuée avec les travaux plus récents qui se divisent en deux catégories. D'un côté, on trouve les travaux qui privilégient essentiellement l'inscription des problèmes à l'agenda gouvernemental renvoyant les solutions à des enjeux de cadrage et de l'autre ceux qui s'intéressent à l'agenda des solutions dont la formulation est considérée comme autonome du problème auquel ils finiront par être couplés.

La troisième difficulté porte sur la double focale qui structure la question de l'agenda. Lorsque Cobb et Elder publient leur article, leurs travaux s'inscrivent clairement dans la continuité de ceux de Schattschneider (1960), Bachrach et Baratz (1963) et visent à rendre compte moins des sujets qui émergent que de ceux qui sont éliminés au cours de phases pré-décisionnelles dites de « non décision »<sup>26</sup>. L'ambition de ces auteurs est de montrer que le pouvoir ne se trouve pas uniquement dans la capacité de résoudre les problèmes inscrits à l'agenda mais aussi dans celle de les empêcher d'y accéder à travers la mobilisation de biais à la fois définitionnels, normatifs ou cognitifs. Schattschneider rappelle ainsi, en réponse aux travaux sur le processus décisionnel, que le meilleur moyen de résoudre un problème, c'est de l'étouffer, de l'empêcher de s'étendre et d'accéder à ce que l'on appellera plus tard l'agenda<sup>27</sup>. Or, cette attention portée à l'élimination des problèmes comme instrument de pouvoir a été progressivement abandonnée au profit d'analyses centrées sur l'émergence et la construction des problèmes qui réussissent à accéder à l'agenda gouvernemental à la fois en sociologie (Gusfield 1981) et en science politique (Jones 1970b; Kingdon 1984; Cobb, Ross, et Ross 1976). Toutefois, les travaux les plus récents ont largement enrichi ces recherches en s'intéressant

---

<sup>23</sup> « We have a dream. We have an agenda. At the top of our agenda is an end of the racism and its immediate manifestation, white skin privilege" (p. 905)

<sup>24</sup> Charles O. Jones, *An introduction to the study of public policy*, Belmont, Calif, Wadsworth Pub. Co, 1970. Layne Delton Hoppe, *Agenda-setting strategies: pollution policy*, The University of Arizona, 1969. John Dewey, *The public and its problems*, New York, H. Holt and Company, 1927. Malcolm Spector et John I. Kitsuse, « Social Problems: A Re-Formulation », *Social Problems*, vol. 21 / 2, Oxford Academic, octobre 1973, p. 145- 159. Joseph Gusfield, *The Culture of Public Problems. Drinking, Driving and the Symbolic Order*, Chicago, University of Chicago Press, 1981.

<sup>25</sup> Par exemple, Lyndon B. Johnson dans son discours sur l'état de l'Union en 1969 :« Although the struggle for progressive change is continuous there are times when a watershed is reached (...) We have finished a major part of the old agenda" (New York Time, 15 janvier 1969)

<sup>26</sup> Peter Bachrach et Morton S. Baratz, « Decisions and Nondecisions: An Analytical Framework », *American Political Science Review*, vol. 57 / 3, septembre 1963, p. 632- 642.

<sup>27</sup> Elmer Eric Schattschneider, *The semisovereign people: a realist's view of democracy in America*, Holt, Rinehart and Winston, 1960, 166 p.

plus particulièrement aux phases discrètes de circulation qui précèdent la publicisation<sup>28</sup> mais en gardant pour principale focale les conditions d'inscription à l'agenda.

### **Pour l'analyse des ordres du jour d'une pluralité d'espaces de débat**

Pour dépasser ces difficultés et saisir ce qui se joue dans le cas du gaz de schiste, nous proposons de reconsidérer le processus de mise à l'agenda à partir d'un cadre analytique qui permette de mieux distinguer les agendas empiriques des agendas métaphoriques, de prendre en compte à la fois les énoncés de problèmes et ceux de leurs solutions et enfin de penser ensemble les dynamiques d'élimination et d'inscription. Pour cela, nous nous appuyons sur une approche pragmatique que l'on retrouve aujourd'hui autant en sociologie qu'en science politique<sup>29</sup>. Une telle approche propose de considérer un phénomène en accordant de l'importance à la réflexivité que les individus forgent au cours des expériences qu'ils mènent, des enquêtes qu'ils conduisent et des épreuves qu'ils traversent dans leurs interactions concrètes avec le monde qui les entoure. L'approche pragmatique permet également d'analyser la façon dont les espaces empiriques de discussions constituent le lieu central où se construisent les définitions collectives, les controverses et les asymétries toujours instables.

Nous proposons d'abord de distinguer le concept métaphorique d'agenda de sa déclinaison empirique en utilisant pour ce dernier le terme *d'ordre du jour* et en associant systématiquement ces termes à un autre concept, celui d'espaces de débat. Il s'agit ainsi de comprendre la production d'un ordre du jour en fonction de la configuration spécifique de l'espace de débat dans lequel il prend place. Il s'agit autrement dit de prendre en considération ses règles de fonctionnement, ses modes de régulation, son degré d'ouverture, sa répartition des pouvoirs, son régime argumentaire ou encore son niveau de conflictualité. On parlera ainsi de la production d'ordres du jour selon qu'ils adviennent dans des espaces de débats relativement discrets, fermés, qui peuvent être plus ou moins conflictuels. On distinguera donc les espaces de débat fermés et peu conflictuels où s'exerce une très forte domination d'individus qui en sont en quelque sorte les « propriétaires » et qui s'appuient sur un régime argumentaire dont ils ont la maîtrise quasi-monopolistique, des espaces de débat également discrets mais très conflictuels où plusieurs groupes s'affrontent directement à coup d'arguments sans qu'aucun n'assume une position hégémonique et dans lesquels les formes de régulation sont plus incertaines et instables. A l'inverse, on conservera le terme d'agenda pour évoquer l'attention portée sur un sujet au sein des espaces publics ouverts et tout particulièrement l'espace médiatique au sein duquel il n'existe ni lieu concret de discussion entre un énonciateur et un auditoire, ni mécanisme clair pour identifier

---

<sup>28</sup> Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *op. cit.*. Claude Gilbert, Emmanuel Henry et Isabelle Bourdeaux, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », in *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, La Découverte, 2009, p. 7-33. Jean-Noël Jouzel, *Pesticides*, Presses de Sciences Po, 2019. Francis Chateauraynaud, Didier Torny et Claude Gilbert, *op. cit.*

<sup>29</sup> Philippe Zittoun, *Approche pragmatique, Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Presses de Sciences Po, 2019, p. 74-81. Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, « Aux bords de l'irréversible », *Sociologie pragmatique des transformations*, Paris, Éditions Pétra, 2017. Mohamed Nachi, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, 2015, 224 p.. Luc Boltanski, *De la critique: Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, 2009, 312 p.. Daniel Cefaï, *op. cit.*. Christopher K. Ansell, *Pragmatist Democracy: Evolutionary Learning as Public Philosophy*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2011, 296 p.. William N. Dunn, *Pragmatism and the Origins of the Policy Sciences: Rediscovering Lasswell and the Chicago School*, Cambridge University Press, 2019, 75 p.



la production d'un ordre du jour mais uniquement la production plus ou moins simultanée de discours à travers des instruments de médiation et de publicisation entre l'énonciateur et son public <sup>30</sup>.

Nous proposons également d'observer distinctement et symétriquement dans les ordres du jour des organisations les énoncés de problèmes et ceux des solutions. Si Cobb et Elder avaient ouvert la voie notamment en évoquant un agenda institutionnel qui n'est pas restreint aux problèmes, le concept relativement flou d'« items » n'avait pas permis de rendre compte des enjeux définitionnels qui caractérisent les énoncés de problème et de solution en circulation. Pour faciliter cette prise en compte symétrique, nous voudrions utiliser les concepts d'énoncé tragique de problèmes publics et d'énoncé domestiqué de solutions et nous intéresser à la façon dont ils sont définis, portés et diffusés dans les différents espaces. Le concept d'*énoncé tragique de problèmes publics* permet de rendre compte de la façon dont les individus définissent collectivement le monde désordonné qui les entoure et montrent comment l'enchevêtrement des situations problématiques ne peut conduire quasi-inexorablement qu'à un futur dramatique. L'énoncé tragique s'appuie sur une définition d'un problème inextricable et intraitable, un « *wicked problem* » <sup>31</sup> ou un « *wild problem* » <sup>32</sup>, et sur une injonction à agir adressée à une autorité publique <sup>33</sup>. Le concept d'*énoncé domestiqué de solution* permet de donner à voir la façon dont les individus prennent en charge certains de ces problèmes en commençant par les redéfinir pour les rendre solubles, à les domestiquer en quelque sorte (Zittoun, 2016)<sup>34</sup> pour les rendre compatibles à des solutions qui souvent leur préexistent. L'énoncé domestiqué repose ainsi sur une définition d'un problème traitable couplé à une solution et sur une légitimation de l'autorité en charge de l'appliquer et de remettre ainsi de l'ordre (Zittoun, 2013).

Enfin, nous voudrions porter notre attention symétriquement sur les épreuves que rencontrent la formation et la propagation de ces énoncés, c'est-à-dire l'ensemble des activités qui empêchent tout autant que celles qui contribuent à définir, à propager et à politiser les énoncés dans un espace de débat spécifique, mais aussi sur la façon dont s'effectuent les circulations entre ces espaces de débat. On peut ainsi évoquer différentes épreuves qui sont au cœur du processus de mise à l'ordre du jour. Elles renvoient chacune aux conditions identifiées dans le processus de mise à l'agenda tels que l'argumentation critique qui pointe les fragilités du travail définitionnel, le confinement qui enferme

---

<sup>30</sup> Bruno Jobert, *Le tournant néo-libéral en Europe: idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, l'Harmattan, 1994, (« Logiques politiques », 21). Eve Fouilleux et Bruno Jobert, « Le cheminement des controverses dans la globalisation néo-libérale », *Gouvernement et action publique*, 2017, p. 9-36. Daniel Cefai, *op. cit.*

<sup>31</sup> Richard Coyne, « Wicked problems revisited », *Design Studies*, vol. 26 / 1, janvier 2005, p. 5- 17. Brian W. Head, « Wicked problems in public policy », *Public policy*, vol. 3 / 2, John Curtin Institute of Public Policy, Curtin University of Technology, 2008, p. 101.

<sup>32</sup> Philippe Zittoun, « 14. The domestication of a “wild” problem: taming policy agenda setting », *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, 2016, p. 254.

<sup>33</sup> David Easton, *A systems analysis of political life*, New York, Wiley, 1965. Joseph R. Gusfield, *The culture of public problems: drinking-driving and the symbolic order*, Chicago, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1981, xiv+263 p.

<sup>34</sup> Le processus de domestication repose sur la capacité des individus à transformer un problème intraitable en problème traitable. Ce processus s'effectue le plus souvent par un travail de redéfinition ou de substitution causale. Si, par exemple, le problème du chômage peut être qualifié d'insoluble, la mise en évidence par le gouvernement d'une cause telle que la rigidité du code du travail permet de substituer le premier problème à sa cause qui n'est rien d'autre qu'un nouveau problème. L'enjeu pour le gouvernement n'est alors plus de résoudre le problème insoluble du chômage mais celui soluble de la rigidité du code du travail en annonçant une réforme assouplissant ce dernier (Zittoun, 2016)

un sujet dans un espace et une forme déterminée, ou encore sa politisation qui nécessite une transformation complexe pour attirer l’attention des acteurs politiques.

**Tableau 1 - Chronologie des principaux évènements autour du gaz de schiste (2008-2011)**

8 avril 2008	Dépôt du dossier de demande de trois permis de gaz de schiste par Schuepbach
4 septembre 2009	Octroi du permis exclusif de recherche de pétrole de schiste à Toreador
1 <sup>er</sup> mars 2010	Octroi de trois permis exclusifs de recherche de gaz de schiste de Nant et Villeneuve-de-Berg à Schuepbach et de Montélimar à Total ciblant du gaz de schiste
17 octobre 2010	Article de Fabrice Nicolino dans <i>Charlie Hebdo</i>
20 décembre 2010	Première réunion publique sur le sujet du gaz de schiste, à Saint-Jean-de-Bruel, sur le plateau du Larzac (Aveyron), en présence de José Bové
Janvier/février 2011	Réunions à Saint-Sernin (700 personnes), Montélimar (650 personnes), Les Vans (500 personnes), Ruoms (900 personnes) - Arrêtés municipaux dans des dizaines de municipalités
26 janvier 2011	Déclaration de la ministre de l’Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, à l’Assemblée nationale : « Pas question de suivre l’exemple américain mais le gel des permis est impossible »
1 <sup>er</sup> février 2011	La ministre de l’Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, annonce une suspension des permis et le lancement d’une mission d’experts (CGEDD-CGIET)
31 mars 2011	Christian Jacob dépose une proposition de loi (PPL) visant à interdire le gaz et le pétrole de schiste
8 avril 2011	François Fillon lance une procédure législative accélérée pour la PPL Jacob
13 juillet 2011	Promulgation de la loi Jacob qui interdit la fracturation hydraulique

### **Mise à l’ordre du jour et confinement d’une demande domestiquée au sein d’un espace bureaucratique hermétique**

Les premières mises à l’ordre du jour du gaz de schiste ont lieu à partir de 2007 au sein de l’administration et sont provoquées à chaque fois par des entreprises venant solliciter l’Etat pour obtenir un permis d’explorer le sous-sol français<sup>35</sup>. Il ne suffit pas de solliciter l’administration pour que la demande soit mise à l’ordre du jour et traitée, il faut pouvoir trouver le bon guichet et surtout réussir à domestiquer l’énoncé en définissant la demande dans les termes qui la rendent acceptable et traitable. Dans le cas qui nous intéresse, les demandes ont toutes été adressées au bureau désigné pour les accueillir selon une division bureaucratique des tâches et des procédures : le Bureau Exploitation Production des Hydrocarbures (BEPH) de la Direction de l’Energie du Ministère de l’Écologie. Mais l’observation de la trajectoire des demandes révèle un fonctionnement de l’ordre du jour du BEPH qui va bien au-delà d’une logique de guichet et comprend un processus de redéfinition et de cadrage qui transforme une sollicitation en énoncé domestiqué, c’est-à-dire à la fois ordinaire, traitable et acceptable par le BEPH, véritable propriétaire de la gestion des permis.

Pour comprendre la dynamique de mise à l’ordre du jour des demandes de permis d’hydrocarbures de schiste, il faut s’intéresser à leurs trajectoires. Les deux premières sollicitations remontent à 2007 et

<sup>35</sup> En droit français et plus précisément dans le code minier, l’Etat est juridiquement responsable de l’attribution des permis et des autorisations pour l’usage du sous-sol

sont portées par deux sociétés américaines, Toreador pour une demande d’exploration de pétrole de schiste en Ile-de-France, et Seven Petroleum, pour une demande d’exploration de gaz de schiste dans le Sud-Est. Les deux suivantes ont lieu en 2008 portées par la société Schuepbach et par Total pour du gaz de schiste, à nouveau dans le Sud-Est de la France.

Ces demandes ont en commun d’avoir été déposées auprès du BEPH et de suivre la procédure définie par le code minier qui comporte deux étapes. La première étape est le dépôt d’une demande de permis exclusif de recherche sur un périmètre donné pour l’exploration d’hydrocarbures auprès du BEPH. Cette demande suit une longue procédure de traitement d’environ deux ans comprenant une période de 90 jours de mise en concurrence et le recueil de plusieurs avis dont la DREAL<sup>36\*\*</sup> et le CGIET<sup>37</sup>. La deuxième étape, une fois le permis délivré, consiste à faire une demande d’autorisation de travaux auprès du préfet à chaque fois que l’entreprise veut faire un sondage, forer un puits ou stimuler le gisement dans ce périmètre. Cette demande se fait auprès du préfet qui reçoit le soutien du bureau du sol et du sous-sol de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), du bureau de l’eau et de la biodiversité de la direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN), ainsi que de la DREAL. Les demandes concernant le gaz de schiste ne dépasseront pas la première étape.

**Tableau 2 - Procédure officielle d'attribution des permis du BEPH (Source : adaptation par les auteurs d'un schéma réalisé par un agent du BEPH)**

Échelon central	BEPH	<i>Dépôt de la demande</i>
Échelon régional	DREAL	Désignation de la DREAL centralisatrice Déclaration de la recevabilité <i>Publication de la demande au Journal officiel de la République</i> Consultation des services administratifs locaux Publication du rapport de la DREAL Avis du préfet
Échelon central	BEPH	<i>Étude des aspects techniques, économiques et financiers</i> <i>Règlement de la concurrence</i> Avis du directeur de l’Energie
	CGIET	Présentation du dossier au CGIET Rapport du CGIET <i>Signature de l'arrêt ministériel</i> Publication de l’arrêté d’attribution au JO
<b>Début du permis</b>		

Si l’accès de ces demandes à l’ordre du jour de la procédure dépend du respect des règles juridiques imposées par le code minier, le succès de son traitement dépend de sa conformité aux attentes que fixent les propriétaires de cette procédure, les agents du BEPH. Loin de n’être que de simples gardiens du règlement, ils établissent une série de règles non écrites et de normes qui distinguent la demande acceptable et traitable formant un énoncé domestiqué de celle qui pose problème, ne peut être traitée par la procédure ordinaire voire mérite d’être rejetée. Les agents du BEPH insistent tout

<sup>36</sup> Direction régionale de l’environnement et de l’aménagement et du logement

<sup>37</sup> Conseil général de l’industrie, de l’énergie et des technologies

particulièrement sur trois conditions auxquelles ils sont particulièrement attentifs pour qu'une demande soit considérée comme domestiquée.

La première est celle de l'identité professionnelle du demandeur qui doit appartenir à la grande famille des « géologues pétroliers » dont font aussi partie les agents du BEPH. Être géologue, c'est non seulement disposer du savoir légitime à la réalisation d'une demande, mais c'est aussi parler un langage commun qui permet de construire une confiance dans la qualité du contenu du dossier. Comme l'explique l'entretien ci-dessous, l'identité des demandeurs, géologues et expérimentés, constitue le premier gage qu'« il n'y pas de problème ».

*« Emmanuel Mousset, c'est le président de Toréador, c'est un géologue. Martin Schuepbach, c'est un docteur en géologie aussi. Il n'y a pas de problème. Ce sont des gens avec une grande expérience des sous-sols. (...) Martin Schuepbach (...) me dit qu'en Europe, ce bassin [du Sud-Est] est le plus juteux. Ce n'est pas un philanthrope et quand il dit cela, c'est qu'on a des réserves importantes de gaz de schiste. (...) [J]e lui fais confiance quand on voit le succès qu'il a eu aux Etats-Unis, c'est le gars qui ne va pas n'importe où ». (agent du BEPH)*

---

La deuxième condition est celle de la co-construction du dossier qui permet non seulement de faciliter la domestication de la demande mais aussi son appropriation partagée. Les agents du BEPH sont particulièrement attentifs à ce que les demandeurs ne se contentent pas de déposer un dossier ficelé, transformant le BEPH en simple guichet. Ils insistent sur l'importance qu'ils viennent les voir en amont, leur demandent conseil pour la réalisation du dossier et le façonnent pour intégrer les normes tacites qui assurent le succès de leur inscription à l'ordre du jour. Dans l'extrait ci-dessous, l'agent montre comment il s'approprie le dossier en effectuant lui-même des recherches complémentaires.

*« Martin Schuepbach dépose sa demande le 8 avril 2008. (...) Il est venu me voir avant. (...) Je me documente. En tant que géologue, je regarde le sujet. Je regarde tous les puits qui ont été forés dans les années 50 et 60 dans cette zone. Notre bureau, on est gardien du patrimoine, on a tous les forages. Je regarde et je me rends compte qu'on a observé dans les années 50 des venues de gaz. Le gaz est là, c'est sûr. » (agent du BEPH)*

---

La troisième condition à respecter est la capacité de la demande à correspondre à la façon dont les agents définissent la politique publique de délivrance des permis et les problèmes qu'elle doit résoudre. Pour ces derniers, cette politique publique doit sauver l'exploration française du sous-sol du déclin entamé dans les années 1990, marqué à la fois par la chute drastique du nombre de demandes de permis et par l'abandon des grandes compagnies pétrolières de leurs activités minières qu'elles ont revendues à de petites compagnies étrangères. Dès lors, la demande de permis s'appuyant sur une technologie innovante pour trouver de nouvelles réserves dans le sous-sol français est comprise par les agents du BEPH comme s'inscrivant parfaitement dans le cadre de leur définition de la politique publique.

*« Le sujet sous-sol et de production des hydrocarbures, nous on était dans une logique de décroissance (...). Notre objectif c'est de faire de la promotion, c'est*

*de faire l'inventaire du sous-sol. Donc toute découverte de ressources pour nous c'est un résultat positif, c'est une richesse qu'on met en évidence pour la France (...). Avec ces permis, je vois là l'occasion de relancer l'exploitation pétrolière en France et surtout d'améliorer notre production gazière qui est nulle depuis que l'on a fermé Lacq. » (cheffe du BEPH)*

---

En se conformant aux trois conditions posées et en se transformant en énoncé traitable et domestiqué, les demandes de permis de gaz de schiste sont ainsi mises à l'ordre du jour du BEPH qui entame une procédure de près de deux ans conduisant à leur signature sans encombre et sans bruit. Plus exactement, si elles sont à l'ordre du jour du BEPH et y font du bruit, elles n'en font à peu près nulle part ailleurs. **Même** si la procédure prévoit une circulation du dossier au sein de la DREAL, de la préfecture et du CGIET, tous les acteurs extérieurs sollicités s'appuient en effet sur l'expertise monopolistique du BEPH qui leur explique qu'il n'y a pas de problème pour les valider. **De plus**, le deuxième bureau disposant d'une expertise au sein de l'administration sur le sujet (le bureau du sol et du sous-sol, compte-tenu du découpage cadastral de la procédure qui le fait intervenir au moment de la demande de travaux) n'est pas encore sollicité, aucune demande n'ayant encore été formulée.

*« Notre bureau, c'est celui du sous-sol, on s'occupe de la sécurité et de la prévention des risques. On s'occupe de l'application du règlement général de l'industrie extractive. (...) Avant fin 2010, les gaz de schiste ne sont pas encore un sujet que l'on aborde au sein de notre bureau. Il n'y avait encore eu aucune demande de travaux concernant les permis concernés. » (Chef du bureau des sols et du sous-sol)*

---

Si les autres bureaux de l'administration ne voient donc pas le sujet s'inscrire à leur ordre du jour, il faut s'intéresser à un autre espace de débat bien particulier, celui de la hiérarchie de la direction de l'Énergie regroupant le directeur et ses sous-directeurs. Le directeur de l'Énergie explique clairement n'avoir jamais été alerté d'une demande pour du gaz de schiste. Pour lui, le sujet circule à « bas bruit », c'est-à-dire qu'il ne quitte pas la forteresse hermétique de l'espace bureaucratique qui le prend en charge, le domestique et le traite, et ne requiert nullement son attention.

*« Franchement, le sujet du gaz de schiste arrive à partir de 2009 à bas bruit, je n'en entends que vaguement parler. Ce n'est pas un sujet qui me remonte. J'entends parler par mon sous-directeur du partage avec Total mais je le laisse gérer. » (Directeur de l'Énergie)*

---

L'exception dont il est question, le partage avec Total, mérite toutefois que l'on s'y arrête dans la mesure où il permet de mieux comprendre les conditions d'accès à l'ordre du jour de cet espace de débat bien différent du précédent. Si Schuepbach dépose officiellement trois demandes de permis, correspondant donc à trois zones géographiques, il est soumis au cours de la procédure à une phase légale de mise en concurrence durant 90 jours au cours de laquelle une autre entreprise peut déposer une demande alternative. C'est ce qui va se passer le quatre-vingt dixième jour lorsqu'une équipe de Total dépose un dossier concurrent pour deux des trois permis.

Toutefois, à la différence de Schuepbach, Total ne respecte pas le cadre normatif posé par le BEPH qui assure la domestication de la demande et plus particulièrement l'une des conditions majeures que posent ce dernier pour prendre en considération une demande à l'ordre du jour : celui de sa co-construction. Cette mise à l'épreuve des conditions conduit ainsi le BEPH à vouloir rejeter un dossier qu'il ne maîtrise pas et qu'il ne s'est pas approprié, prouvant ainsi l'existence même des conditions évoquées ci-dessus.

*« On a failli les rejeter. (...) Ils sont venus le dernier jour parce qu'ils étaient en retard sur tout. Il fallait préparer le dossier. (...) [I]ls l'ont fait dans la précipitation. (...) [U]ne demande, faut que cela soit rédigée dans les formes et ça prend du temps. (...) [L]eur objectif, c'était surtout d'acquérir de l'expérience. » (agent du BEPH)*

---

Toutefois, et probablement à la différence de certaines entreprises, Total dispose de ressources pour remettre en cause l'hégémonie du BEPH, non en l'affrontant dans cet espace dominé où ses chances sont nulles, mais en le contournant et en inscrivant leur demande à l'ordre du jour d'un autre espace de débat, celui de la direction de l'Energie. Arène conflictuelle où des problèmes et leurs propriétaires sont en compétition, cet espace dispose d'un ordre du jour davantage réceptif aux énoncés tragiques de problèmes non traitables, non traités ou contestés. Il constitue en quelque sorte un espace d'appel pour ceux qui n'acceptent pas les décisions prises dans les espaces hermétiques et tentent de rebattre les cartes. Néanmoins, son accès reste difficile et, dans ce cas, c'est la mobilisation du réseau du corps des Mines auquel appartiennent les responsables du dossier de Total, le sous-directeur et le directeur, qui facilite l'interpellation.

Loin de signifier le succès de la requête, l'accès à l'ordre du jour de cette arène marque le début d'un débat conflictuel entre deux groupes d'acteurs en compétition disposant chacun de leur proposition, de leurs arguments, de leur légitimité et dont le résultat est indéterminé : Total qui effectue sa requête et le BEPH qui ne compte pas être désavoué. En l'occurrence, Total tente de persuader le sous-directeur au cours d'une rencontre au siège de la compagnie, mais sans obtenir gain de cause complètement. Il ne récupère ainsi qu'un des deux permis convoités.

*« Je leur fais une proposition en leur donnant la moitié, un permis sur les deux demandés. Ils répondent « mais on est Total ! ». (...) J'en parle alors au sous-directeur en lui disant que Total ne veut pas partager et il me dit « s'ils ne veulent pas partager, ils n'auront rien ». (...) [O]n est convoqué à un déjeuner par Total avec un ingénieur du corps des Mines. Je me souviens, il est à côté de moi et me dit « c'est à cause de vous tout ce bordel ? ». Ils essayent de persuader mon chef en mettant en avant Total, le corps des Mines (...) mais j'ai bien senti qu'ils ne s'aimaient pas trop les deux ingénieurs. (...) Mon chef m'a soutenu malgré tout. » (agent du BEPH)*

---

En dehors de cet épisode qui voit le sujet rapidement reconfiné au sein de l'espace bureaucratique, le gaz de schiste n'est pas à l'ordre du jour de l'arène bureaucratique de la direction de l'Energie. Il faut dire que les sujets se bousculent pour entrer à l'ordre du jour de cet espace conflictuel et seuls y accèdent ceux qui disposent d'une dimension tragique, non traitable, politique voire médiatique particulièrement élevée.

*« En 2010, j'ai une année très chargée entre la réforme des retraites et les grèves des raffineries. Le raffinage est sous tension depuis qu'il est question de la fermeture de Flandre. Cette question de la raffinerie capte tout mon attention. (...) Je dois gérer aussi la crise du photovoltaïque avec l'explosion de la bulle en 2009, il y a de gros problèmes et on attend des arbitrages de Fillon. (...) Et puis il va y avoir le remaniement ministériel avec le départ de Borloo, l'arrivée de Nathalie Kosciusko-Morizet et de Besson et le nouveau découpage qui m'absorbe beaucoup. (...) Quand les permis m'arrivent à la signature, il s'agit plutôt d'une procédure routinière sans aucune alerte spécifique qui l'accompagne. » (Directeur de l'Energie)*

---

Si l'ordre du jour des espaces hermétiques de débats est particulièrement réceptif aux énoncés domestiqués, celui dans les espaces plus conflictuels s'appuient bien davantage sur la capacité de certains acteurs à pouvoir définir le traitement ordinaire de leur demande comme un problème et s'extraire ainsi du confinement et du pouvoir des bureaux de l'administration.

### **L'impossible accès à l'ordre du jour du gaz de schiste au sein de l'espace conflictuel de l'industrie pétrolière**

Si le sujet du gaz de schiste est mis à l'ordre du jour de l'espace bureaucratique à travers les demandes de permis d'exploration, les compagnies pétrolières et gazières qui déposent ces demandes vont également chercher sans succès à mettre ce sujet à l'ordre du jour de leur organisation professionnelle : l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP), pour obtenir son soutien. L'impossible accès du gaz de schiste à l'ordre du jour de l'UFIP a alors moins à voir avec son énoncé domestiqué qu'avec la légitimité de ses propriétaires. Pour le comprendre, il faut entrer dans ce monde particulier des entreprises gazières et pétrolières en France et saisir la façon dont elles sont organisées, se considèrent entre elles et hiérarchisent leurs différentes activités. Loin de former, comme l'administration, un ensemble homogène et cohérent, elles constituent une vaste nébuleuse fragmentée en interne et dont l'attention des dirigeants est elle aussi dépendante d'une hiérarchisation des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Il existe essentiellement deux types de sociétés dans ce monde pétrolier. On trouve d'abord les poids lourds du secteur, les majors, des entreprises qui dominent très largement le secteur mais n'ont quasiment plus aucun puits en France. Ce sont des sociétés comme Total ou GDF Suez. Véritables multinationales, ces géantes agissent dans le monde entier et sont en compétition entre elles. À l'ombre de ces grandes entreprises, on trouve principalement de petites sociétés étrangères, avec entre 20 et 50 employés le plus souvent, qui investissent essentiellement des gisements de plus petites tailles. Les majors ont dans les années 1990 vendu les permis insuffisamment productifs qu'elles détenaient en France à des petites sociétés majoritairement étrangères comme Vermilion, une société canadienne devenue depuis une dizaine d'années la première productrice de pétrole en France.

*« Lorsque j'ai commencé à m'occuper de cette chambre syndicale au milieu des années 2000, on simplifiait les structures, on s'engageait dans une logique de déclin et de fin de l'activité d'exploitation et de production à un terme non défini. C'était annoncé par le retrait de différents opérateurs de taille plus importante du domaine minier français qui avaient cédé leur domaine à*

*beaucoup de petites sociétés. En termes de disponibilité des personnes, il y avait beaucoup moins de monde. (...) C'était des petites sociétés qui n'avaient plus de moyens humains à consacrer à développer des propositions nouvelles en matière de réglementation et en matière d'expertise. Nous étions plutôt dans le constat que la production pétrolière et gazière déclinait. » (Secrétaire général de la chambre exploration-production de l'UFIP)*

---

Sous l'influence des grands groupes, l'UFIP accorde de moins en moins d'importance à cette question de l'exploration du sous-sol français, considérée comme marginale, au profit des questions qui les préoccupent bien davantage comme le raffinage et la distribution. Regroupement de chambres syndicales, l'UFIP n'accorde ainsi qu'une place marginale à la chambre syndicale de l'exploration et de la production de pétrole, qui a sa propre autonomie et est relativement isolée des autres chambres syndicales.

Bien que n'étant pas couronnée de succès, la première tentative d'inscription à l'ordre du jour du gaz de schiste au sein de l'UFIP est celle de la société Toréador. A la différence de la société texane Schuepbach, cette société américaine dispose déjà de permis conventionnels en France et fait donc partie de l'UFIP. Pour autant, ses demandes d'inscription à l'ordre du jour se confrontent au scepticisme des grands groupes qui dominent le secteur et maîtrisent l'ordre du jour. N'accordant que peu d'importance aux demandes émanant des petites compagnies, elles contribuent à délégitimer les énoncés que portent ces dernières et à empêcher la mise à l'ordre du jour.

*« Toréador a commencé à regarder le bassin parisien et a trouvé qu'il pourrait y avoir un potentiel pour avoir de l'huile de schiste dans des proportions importantes dans le sous-sol du bassin parisien. Evidemment à l'époque, quand Toréador a commencé à en parler, ça a fait beaucoup rire, notamment les sociétés étrangères qui ont pensé que c'était ce qui s'était produit avec Elf, les avions renifleurs, une escroquerie. Le postulat était très simple, s'il y avait des milliards de barils de pétrole dans le bassin parisien avec un taux de récupération important, ça ferait bien longtemps que les sociétés comme Total s'y seraient intéressées. Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas une petite société avec une vingtaine d'employés, qui n'a aucune expérience sur le secteur qui va arriver... ça leur semble farfelu. » (membre de Toreador)*

---

L'extrait d'entretien est particulièrement révélateur de cette domination des grands groupes qui constitue une épreuve critique infranchissable pour de petites compagnies. Le thème de la production n'est ainsi pas à l'ordre du jour des industries pétrolières en France à la fin des années 2000.

Cette impossibilité d'accéder à l'ordre du jour n'empêche pourtant pas Total d'abord, et GDF Suez ensuite, d'investir un peu plus tard le sujet en déposant pour l'un une demande de permis et pour l'autre une demande conjointe avec Schuepbach. Cette apparente contradiction ne peut se comprendre sans prendre en compte que Total comme GDF Suez, loin de former des entités uniques et homogènes, sont eux-mêmes fragmentés, complexes et multiples.

Total est un géant de l'industrie pétrolière, renforcé par sa fusion au milieu des années 2000 avec Elf Aquitaine. La compagnie est organisée au milieu des années 2000 en trois branches : une branche Exploration Production qui constitue la branche la plus importante du groupe, une branche Raffinage Marketing et une branche Chimie. Cette organisation n'est donc pas géographique mais par activité.



La branche Exploration Production a peu d'activité en France, la dernière étant le gisement de Lacq qui est en cours de fermeture au milieu des années 2000. Pour le directeur de cette branche, il est clair que « *la France ne compte pas* » (Entretien avec le directeur de la branche Exploration Production de Total). La société a vendu ses permis au cours des années 1990 et son attention est portée uniquement sur la réussite de la fermeture du puits de Lacq dont la fermeture se déroule sans difficulté. L'attention des dirigeants de Total se concentre ainsi sur les plans de départ en retraite et de reclassement du personnel français<sup>38</sup> non seulement des activités de production mais aussi de celles de raffineries que Total envisage de fermer. Redonner de l'espoir à sa filiale française n'est certainement pas une option que souhaitent envisager les dirigeants.

Pour aborder le sujet du gaz de schiste, Total préfère créer une filière spécifique, Total Shale Gas Europe, à partir de mars 2009, pour laquelle elle nomme un directeur en 2010, Bruno Courme, et se met à chercher des alliés. N'ayant pas les compétences sur le sujet, elle commence à vouloir s'allier avec Devon<sup>39</sup>, alliance qui échoue, avant de se rapprocher de Chesapeake<sup>40</sup>. En 2009 et 2010, la filiale Total Shale gaz Europe est encore une coquille vide, pour laquelle il n'existe pas de stratégie véritablement arrêtée.

*« A cette époque, le gaz de schiste, ce n'est pas en tête de liste. Ce n'est clairement pas une priorité chez Total et encore plus le gaz de schiste en France où les avis sur le potentiel sont très partagés au sein de l'entreprise. »  
(responsable de Total)*

---

Le dépôt des deux permis est un sujet qui, à ce moment-là, n'attire pas l'attention des dirigeants.

*« J'ai dû l'approuver mais je ne m'en souviens pas. Cela n'est même pas passé en comité exécutif vu que cela n'engage pas de montant important et qu'il ne s'agit pas d'un pays nouveau. (...) [P]ersonne ne l'a vu et vu venir ». (Directeur de la branche Exploration Production de Total)*

---

Dans une dépêche AFP, la déclaration du PDG de Total confirme la façon prudente avec laquelle le groupe aborde le gaz de schiste : « En mai dernier, le directeur général de Total, Christophe de Margerie, avait prévenu que le potentiel de production de la région de Montélimar resterait limité. "Montélimar restera plus célèbre pour son nougat que pour son pétrole", avait-il plaisanté au cours de l'assemblée générale du groupe. »<sup>41</sup>. Cette phrase illustre clairement à quel point le groupe Total croit peu à l'hypothèse d'un quelconque Eldorado.

Concernant GDF Suez, la situation est relativement similaire. Poussée à faire contre-poids à l'offensive de Total sur ses demandes de permis, la société Schuepbach passe un accord informel avec GDF Suez, ou plus exactement avec un groupe de géologues habitué à travailler avec le BEPH, plutôt marginal et autonome au sein du groupe et intéressé à travailler sur ce nouveau sujet. Mais dès que la situation a

---

<sup>38</sup> « Lacq, la fin d'une époque », *Les Echos*, 20/11/2013

<sup>39</sup> Devon Energy Corporation est une compagnie pétrolière américaine indépendante fondée en 1971 et localisée à Oklahoma City. Côtée au New York Stock Exchange, elle réalise ses activités principalement aux Etats-Unis et au Canada. Elle rachète Mitchell Energy en 2002, première compagnie américaine à avoir exploité du gaz de schiste au Texas dans les années 1990.

<sup>40</sup> Chesapeake Energy est le 3<sup>e</sup> producteur indépendant de gaz américain. Créé en 1989 et également basé à Oklahoma City, Chesapeake est dans les années 2000 est des principaux exploitants de gaz de schiste aux Etats-Unis.

<sup>41</sup> « Total décroche un permis d'exploration de gaz dans la région de Montélimar », *AFP*, 31/03/2010

un écho médiatique, le projet est abandonné par une direction peu soucieuse de s'engager dans ce combat.

*« J'en entends parler par [le BEPH] je vais voir. (...) Confronté à Total, Schuepbach vient nous voir, et comme on est petit, ça a marché. On va chez lui et rencontre ses collègues. (...) Moi j'étais convaincu que ça marchait, on voyait le résultat. (...) Mais quand cela s'emballe, on se retire très vite, la direction ne soutient pas » (Entretien avec un géologue de GDF Suez)*

---

L'accès à l'ordre du jour de l'UFIP qui représente le secteur des industries gazières et pétrolières reste donc très largement conditionné à la façon dont les acteurs dominants du secteur que sont les représentants des grands groupes accordent de l'importance à un sujet donné et de la légitimité à ses porte-paroles. Ils bloquent ainsi l'accès non seulement aux petites entreprises étrangères, mais aussi aux acteurs de ces grands groupes occupant des positions plus marginales.

### **L'émergence de deux énoncés concurrents au sein des espaces médiatiques**

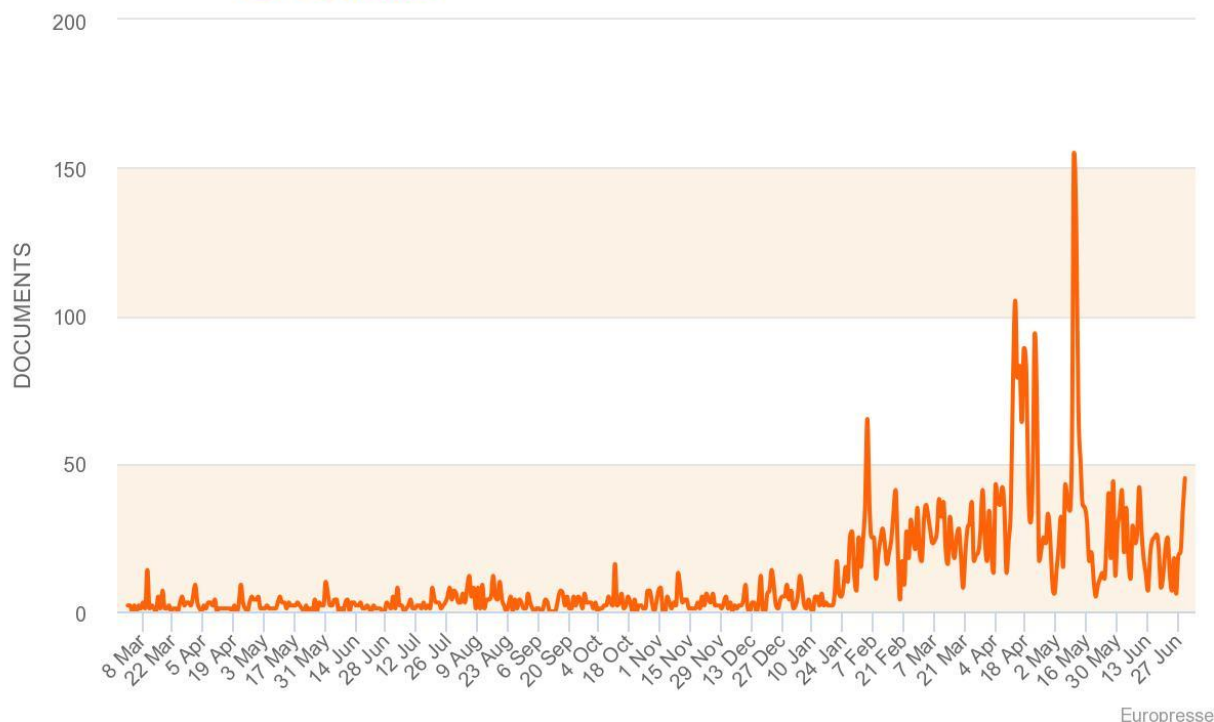
Alors que le sujet du gaz de schiste circule en France à bas bruit dans des espaces discrets de débats autour de quelques experts, certains journalistes s'en saisissent également et le mettent à l'ordre du jour de leur rédaction. Bien qu'on soit loin de la frénésie médiatique du début 2011 qui imposera le gaz de schiste comme un problème environnemental majeur et l'inscrira à l'agenda médiatique dans la durée<sup>42</sup>, la publication d'articles en 2010 signale que le gaz de schiste est entré dans l'espace médiatique bien en amont. Au cours de l'année 2010, les articles qui mettent le sujet du gaz de schiste à l'ordre du jour suivent une trame relativement similaire dans laquelle une « actualité » est reliée, à travers une série de chaînages causaux et normatifs, à un énoncé qui donne sens au gaz de schiste. Pour autant, ces articles proposent deux cadrages définitionnels opposés : un énoncé domestiqué qui présente le gaz de schiste comme une solution au problème énergétique ; un énoncé tragique qui fait du gaz de schiste un problème environnemental.

---

<sup>42</sup> La courbe de la figure 1 montre qu'il existe deux périodes distinctes : celle où le sujet est abordé de façon éparse et isolée en 2010 et celle où le sujet fait chaque jour l'objet de publication à partir de la fin du mois de décembre 2010

## ÉVOLUTION

**Pic médiatique : 155 documents** le 10 mai 2011



**Figure 1 - Attention médiatique dans la presse généraliste entre mars 2010 et juillet 2011 (source : Europresse)**

Les articles publiés en 2010 ont tous en commun une même structure permettant de comprendre les conditions d'accès à l'ordre du jour d'un journal pour un journaliste et sa proposition de papier. Il est d'abord toujours question d'un évènement qui forme ce que les journalistes nomment l'actualité du sujet. Entre décembre 2009 et mars 2010, les articles évoquent essentiellement une « actualité » spécialisée, le rapprochement entre des grands groupes pétroliers et des sociétés spécialisés dans le gaz de schiste<sup>43</sup>. Entre mars et mai 2010, plusieurs articles plus importants par la taille et leur positionnement dans les journaux sont publiés autour de deux autres actualités. La première est la conférence CERAWeeK, un des principaux forums où se rassemblent les dirigeants et les experts du pétrole et du gaz du monde entier et qui s'est tenue à Houston du 8 au 12 mars 2010<sup>44</sup> pour évoquer la « révolution » du gaz de schiste<sup>45</sup> en Amérique du Nord. La deuxième est l'octroi de permis

<sup>43</sup> AFP, 14/12/2009 ; *Les Echos*, 15/12/2009

<sup>44</sup> Organisée par l'IHS CERA (Cambridge Energy Research Associate), un *Think Tank* américain, ce Davos de l'énergie est l'occasion pour les dirigeants de discuter des grandes évolutions du secteur à l'occasion notamment de la présentation d'un rapport, rédigé par le CERA, par son président, Daniel Yergin que les journalistes qualifient de particulièrement influent. <https://news.ihsmarkit.com/press-release/energy-power/ceraweek-2010-us-secretary-energy-deliver-keynote-address>, consulté le 29 juillet 2019

<sup>45</sup> IHS CERA, « Fueling North America's Energy Future, The Unconventional Natural Gas Revolution, and the Carbon Agenda », 2010, <https://assets.publishing.service.gov.uk/> consulté le 29 juillet 2019

d'exploration de gaz de schiste dans le Sud-Est de la France<sup>46</sup> et de pétrole de schiste dans le bassin parisien<sup>47</sup>.

Le deuxième élément que l'on retrouve systématiquement dans ces articles, c'est la présence de deux énoncés différents voire opposés. Le premier est un énoncé domestiqué qui définit le gaz de schiste comme une nouvelle énergie en train de révolutionner le marché énergétique et de devenir une solution capable de résoudre deux problèmes : celui du prix de l'énergie et celui des importations attachées aux enjeux économiques et géopolitiques<sup>48</sup>. Par exemple, le 1<sup>er</sup> avril 2010, une page complète est consacrée dans *Le Figaro* au gaz de schiste avec deux articles de Fabrice Nodé-Langlois<sup>49</sup> dans lesquels il met en évidence le « bouleversement » que représente la production de gaz de schiste aux Etats-Unis devenus le « premier producteur mondial de gaz naturel ». Le deuxième énoncé que l'on retrouve dans les articles de presse est celui qui définit l'exploration du gaz de schiste comme un problème environnemental tragique. On trouve cet énoncé tragique par exemple dans une dépêche AFP<sup>50</sup> en date du 10 mars où il est question des « inquiétudes autour de l'impact environnemental du gaz de schiste », dans un éditorial du *Monde* du 22 mars intitulé « Le casse-tête gazier »<sup>51</sup> écrit par Hervé Kempf où le journaliste alerte sur le risque de « saccage de l'environnement », dans un encart publié par *La Tribune* intitulé « Des risques pour l'environnement »<sup>52</sup> non signé dans le dossier spécial de *La Tribune* du 29 mars 2010 ou encore dans une tribune écrite dans ce même journal par un chercheur, Philippe Copinschi, le 28 avril.

Pour comprendre plus précisément les dynamiques de mise à l'ordre du jour conduisant un journal à publier des articles portant sur « l'aubaine »<sup>53</sup> du gaz de schiste et la révolution énergétique qu'il provoque ou sur le « mirage »<sup>54</sup> et le « saccage de l'environnement »<sup>55</sup> qu'il annonce, il faut s'intéresser au mode de fonctionnement d'une part de l'ordre du jour des rédactions en prenant en compte la pluralité des espaces qui structurent leurs activités rédactionnelles et d'autre part les pratiques des journalistes et leur façon de définir leur sujet en menant des enquêtes spécifiques.

Un premier constat permet de souligner que, même s'ils sont parfois publiés dans les mêmes journaux, ces énoncés ne sont ni écrits par les mêmes journalistes, ni publiés dans les mêmes sections du journal. Tout comme dans l'administration, les journaux sont organisés autour d'une division organisationnelle des sujets qui structure la capacité des journalistes à choisir leur sujet et à leur donner accès à l'ordre du jour du comité éditorial. La mise à l'ordre du jour d'un sujet au sein de l'espace médiatique ne dépend pas seulement de l'actualité du sujet et de sa définition, mais aussi de son propriétaire et de l'espace de débat par lequel il transite. Dans le cas du journal *Le Monde* par exemple, les articles sur la

---

<sup>46</sup> « Total va effectuer des forages dans la Drôme », *La Croix*, 01/04/2010 ; « Total va chercher du gaz non conventionnel autour de Montélimar », *Les Echos*, 01/04/2010 ; « Forage à Montélimar », *Le Figaro*, 01/04/2010

<sup>47</sup> « Le pétrole du Basson parisien attire les convoitises », *Le Figaro*, 12 mai 2010 ; « Pétrole : le coup de poker de Julien Balkany en Ile de France », *Les Echos*, 12/05/2010 ; « Le bassin parisien, terre d'exploration pour l'or noir », *La Tribune*, 12/05/2010.

<sup>48</sup> Le 7 janvier par exemple, Jean-Michel Bezat écrit dans *Le Monde* un article « Aux Etats-Unis, Total se développe dans le secteur des gaz non conventionnels » où il évoque comme actualité l'alliance de Total et de l'entreprise américaine leader Chesapeake Energy qu'il relie à la façon dont le gaz de schiste est venu « déséquilibrer le marché mondial » entraînant surproduction et chute des prix

<sup>49</sup> *Le Figaro*, 01/04/2010

<sup>50</sup> « Inquiétudes autour de l'impact environnemental du gaz de schiste », *AFP*, 10/03/2010

<sup>51</sup> Hervé Kempf, « Le casse-tête gazier », *Le Monde*, 22/03/2010

<sup>52</sup> « Des risques pour l'environnement », *La Tribune*, 29/03/2010

<sup>53</sup> « Le gaz de schiste, une aubaine pour cent ans », *Le Figaro*, 23/06/2010,

<sup>54</sup> « Mirage et péril du gaz non conventionnel en Europe », *La Tribune*, 28/04/2010,

<sup>55</sup> Hervé Kempf, *Ibid.*

« révolution énergétique » et ceux sur le « drame environnemental » sont portés par deux journalistes responsables de deux sections différentes. Jean-Michel Bezat **est en charge** de la section énergétique et est en quelque sorte le propriétaire de tout sujet se rapportant à ces questions. Travaillant régulièrement avec les industriels et connaissant bien ce monde qui lui fournit information et expertise, il se fait plutôt l'écho de l'énoncé domestiqué. Hervé Kempf **a la responsabilité** de la section environnement et publie toutes les semaines un éditorial sur les problématiques environnementales, dont il est à la fois le spécialiste et le propriétaire au sein du journal.

Cette division cadastrale entre les différents propriétaires de thèmes structure un mode de régulation des sujets et de leur mise à l'ordre du jour auprès du comité éditorial, espace conflictuel. Lorsqu'Hervé Kempf décide d'écrire un article sur le gaz de schiste, il sait qu'il entre dans le domaine dont certains journalistes sont les propriétaires et risque donc de se faire rejeter son article<sup>56</sup>. S'appuyant sur l'actualité que génère la conférence CERAWEEK, il décide de mener une enquête sur la dimension environnementale du sujet, sachant que seule sa capacité à définir le gaz de schiste comme problème environnemental l'autorise à mettre son article à l'ordre du jour du comité éditorial et à avoir une chance de le publier.

Le travail d'enquête journalistique se structure ainsi autour d'un cadre environnemental et de quatre interviews téléphoniques. Le journaliste interroge Charles Lamiroux, chargé du dossier au BEPH, le géologue Rolland Vially, un des rares spécialistes du sujet à l'Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles, le vice-Président de Total en charge du secteur Exploration et Production, Patrick Pouyané, et une professeure à l'UQAM au Québec, Lucie Sauvé, spécialisée dans les questions de l'environnement et membre fondatrice du collectif contre le gaz de schiste de Saint-Marc-sur-Richelieu (Canada). En offrant une légitimité à son article, ces interviews permettent au journaliste d'écrire un article sur le problème environnemental du gaz de schiste et de passer outre la division cadastrale du journal. Il met ainsi en évidence trois conséquences problématiques que ces interlocuteurs lui ont permis d'asseoir : la quantité d'eau nécessaire car « il faut beaucoup mais alors beaucoup d'eau pour fissurer la roche »<sup>57</sup> ; son traitement car « quand on la récupère, elle est souvent chargée en métaux lourds, donc toxique » ; sa dimension paysagère problématique puisqu'« il faut de très nombreux puits pour exploiter ce gaz parce que la ressource est disséminée : au Texas, déjà des dizaines de milliers, (...) les paysages en prennent un sacré coup »<sup>58</sup>.

Lorsque l'on examine les autres articles publiés sur le problème environnemental par la suite, on retrouve ce travail de définition tragique par chaînage. Le journal *La Tribune* est certainement le premier journal français à avoir consacré une partie de sa Une et l'ensemble des pages 2 et 3 à la chute du prix du pétrole et au gaz de schiste qui l'a rendu possible. Dans un encart « Des risques pour l'environnement »<sup>59</sup>, il est d'abord question des propos tenus à la fameuse conférence CERAWEEK d'Alexandre Medvedev, le patron des exports de la société russe Gazprom menacée par l'expansion du gaz de schiste américain, sur la « mise en danger des réservoirs d'eau potable »<sup>60</sup>. En écho à ces propos, il est surtout question du risque de pollution des nappes phréatiques notamment à cause de « la possibilité que les produits chimiques utilisés pour la fracturation hydraulique finissent dans des

---

<sup>56</sup> Entretien avec Hervé Kempf

<sup>57</sup> Hervé Kempf, « Le casse-tête gazier », *Le Monde*, 22/03/2010

<sup>58</sup> Ibid.

<sup>59</sup> « Des risques pour l'environnement », *La Tribune*, 29/03/2010

<sup>60</sup> Ibid.

réserves d'eau potable »<sup>61</sup>. Dans le même journal *La Tribune*, le chercheur Philippe Copinschi publie une tribune le 28 avril 2010 pour dénoncer le « mirage » et évoque surtout le « péril » du gaz de schiste en Europe<sup>62</sup>. Sollicité par *La Tribune*<sup>63</sup>, ce spécialiste en énergie évoque « les [nombreux] problèmes environnementaux » et aborde lui aussi les questions de quantité d'eau nécessaire, de produits chimiques pouvant contaminer la nappe phréatique en soulignant que les compagnies « refusent de révéler leur teneur »<sup>64</sup> et de « traitements des eaux usées ».

Le gaz de schiste et ses deux énoncés apparaissent ainsi épisodiquement mettant le sujet à l'ordre du jour de l'espace médiatique de façon éparse. Cette médiatisation reste modeste, de nombreux événements tels que la sortie du film *Gasland*, les mobilisations dans l'Etat de New York ou celles encore plus importantes au Québec à l'été 2010 ne donnant lieu à quasiment aucun article<sup>65</sup>.

### **La mise à l'ordre du jour de l'énoncé tragique au sein des arènes militantes**

Si les premiers articles présentant les deux énoncés du gaz de schiste sont publiés au début de l'année 2010, ils ne trouvent aucun écho immédiat auprès des individus qui se mobiliseront dix mois plus tard. Au cours des entretiens que nous avons conduits, la plupart des acteurs ne les citent pas et ne se sont vraiment intéressés au sujet qu'à partir de la première réunion publique qui se tient le 20 décembre 2010 à Saint-Jean-de-Bruel dans l'Aveyron. Alors que l'accès au forum médiatique constitue souvent un tournant majeur des processus de mise à l'agenda des problèmes publics, ce n'est pas le cas ici. Pour comprendre la mise à l'ordre du jour du gaz de schiste dans les arènes militantes et plus largement dans les forums publics à partir du mois de janvier 2011, il faut donc s'intéresser à la dynamique qui a permis de lancer la première réunion publique sur le gaz de schiste organisée par le député européen José Bové et deux journalistes, Marine Jobert et Fabrice Nicolino, et au travail de mutation de l'énoncé tragique qui va rendre possible sa forte propagation. Deux éléments distinguent ce processus d'inscription à l'ordre du jour des dynamiques déjà observées dans d'autres espaces de débat : l'adaptation aux critiques et la politisation de l'énoncé tragique.

A l'origine de cette réunion, on trouve Fabrice Nicolino, un journaliste indépendant, spécialisé dans le travail de dénonciation et de prophétie dramaturgique, qui publie régulièrement des notes sur son site internet et des tribunes dans des journaux comme *Charlie Hebdo* pour rendre compte de divers « scandales » passés ou à venir, et Marine Jobert, elle aussi journaliste, reporter pendant six ans à RTL avant de se reconvertir sur les questions d'environnement. Possédant ensemble une maison dans l'Aveyron, ils découvrent l'existence du permis de Nant. Ils effectuent alors un travail de redéfinition permettant de chaîner l'énoncé tragique aux prises critiques de leurs interlocuteurs et lancent cette première réunion en persuadant José Bové, leur voisin que Nicolino connaît depuis longtemps, de s'y joindre.

---

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> Philippe Copinschi, « Mirage et Péril du gaz non conventionnel en Europe », *La Tribune*, 28/04/2010

<sup>63</sup> Entretien avec Philippe Copinschi

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> Les mobilisations n'ont donné lieu à aucun article. Quant au documentaire sorti sur la plateforme HBO en juin 2010, on ne trouve qu'un seul article : Berry, P., « « Gasland », le documentaire choc qui tombe mal pour l'industrie pétrolière », *20 Minutes*, 12/06/2010

Le processus démarre donc avec la découverte inattendue de l'existence d'un permis d'exploration, dit permis de Nant, permis qui résonne auprès de ces deux protagonistes comme un potentiel problème environnemental et qu'il faut investiguer.

*« En été 2010, je faisais un stage chez Arnaud Grossement qui est avocat et était dans le cabinet de Corinne Lepage et je vois passer sur son mur Facebook un texte intitulé « Y aller ou pas ? » (...) je me demande ce que c'est, je vais voir plus précisément et je tombe sur des superbes vidéos de gens travaillant pour des compagnies comme Haliburton sur la fracturation hydraulique. C'était technologiquement présenté comme très au point mais cela me paraît ressembler à une mise en scène mais je n'insiste pas, c'était un sujet américain (...) et puis fin août, Fabrice Nicolino, mon compagnon, m'envoie un email avec le permis de Nant. (...) le fait d'avoir localisé le permis sur ce territoire-là, cela a changé totalement (...) notre sang n'a fait qu'un tour, on s'est imaginé l'endroit colonisé par ces machines que j'avais vu sur internet. Là, je commence vraiment à me renseigner. » (Marine Jobert)*

---

Comme le souligne Marine Jobert dans son entretien, l'aspect essentiel qui donne une nouvelle dimension à l'énoncé tragique qui circulait déjà, c'est qu'il ne s'agit plus simplement d'un problème environnemental mais aussi d'un problème local. Cette fois-ci, l'éloignement qui justifiait la mise à distance du sujet malgré ses prédispositions dramaturgiques n'est plus de mise. Bien au contraire, le sujet s'invite dans leur territoire en entrant par effraction dans leur périmètre d'intéressement et vient bouleverser l'ordonnancement de leurs priorités. C'est bien ce chaînage d'une tragédie environnementale, auparavant perçue comme un problème américain, avec l'octroi de permis dans un territoire qu'ils affectionnent, qui place le gaz de schiste à l'ordre du jour de leurs activités d'investigation. Marine Jobert se met à enquêter sur le sujet. Ce travail d'enquête est essentiel pour la suite des événements puisqu'il sert à façonner un énoncé qui fait du gaz de schiste un problème inacceptable. Il alimente non seulement un article que publie Nicolino sur le sujet dans *Charlie Hebdo* en octobre 2010, mais aussi la présentation de Marine Jobert au cours de la réunion publique du 20 décembre et le PowerPoint qui circulera de réunion en réunion tout au long des mois de janvier et février.

Une fois encore, le travail d'enquête repose sur une investigation à travers Internet et une série de coups de fils. Les informations trouvées sur la toile sont ainsi mises à l'épreuve des discussions avec des personnes occupant des positions légitimes. Tout comme Hervé Kempf, Marine Jobert interroge l'agent du BEPH en charge des permis et un universitaire vivant au Québec pour comprendre les enjeux du gaz de schiste et importer un énoncé tragique façonné outre-Atlantique. A nouveau, le travail définitionnel fonctionne par chaînage, c'est-à-dire par une association causale établie entre la fracturation hydraulique et une série de problèmes comme la quantité d'eau nécessaire, la pollution de l'eau potable, les produits chimiques, la gestion des eaux usées, les risques sismiques, et même le réchauffement climatique.

Pour autant, si ce travail définitionnel conduit à un énoncé tragique largement similaire à celui qui circule au cours de la période précédente, un élément supplémentaire va en amender le sens et favoriser sa propagation et son appropriation : son ancrage territorial. Véritable variant de l'énoncé tragique initial, l'énoncé qui prend forme fait sortir les victimes de l'anonymat pour leur donner une

identité, soit les habitants et les paysans du Larzac. Or, c'est cette variation qui facilite le travail de persuasion et d'appropriation que conduisent les deux journalistes auprès des paysans qu'ils connaissent.

*« En octobre, on va en Aveyron où on a une maison, je discute avec Jean-Marie Juanaberría, [un] agriculteur. Ça l'intéresse. Il est en train de passer en bio, ce n'est pas un écologiste chevelu mais ça l'intéresse. Il me dit « je me crève le cul à faire des choses propres, ils ne vont pas venir tout saloper. » PZ- Vous le sensibilisez comment ? MJ- c'est beaucoup les paysages et l'eau. Lui, ce n'est pas le changement climatique ou l'équilibre géostratégique. C'est vraiment l'eau et les paysages. » (Marine Jobert)*

---

Au sein de ce nouvel énoncé tragique, il est désormais question des paysans du Larzac affectés par la pollution de la nappe phréatique et par les risques de pénuries d'eau, des habitants du territoire dont la santé peut être mise en danger par les produits chimiques, des propriétaires de terrain dont la valeur foncière peut être mise en danger par la pollution paysagère, des pêcheurs affectés par la pollution des eaux, etc. Autant de victimes potentielles qui ne sont plus de lointains américains mais du voisinage. Autrement dit, l'énoncé tragique mute pour décrire aussi la tragédie qui attend un territoire et ses habitants et devient beaucoup plus facilement transmissible.

Munis de ce nouvel énoncé, Nicolino et Jobert réalisent un travail d' enrôlement à commencer par José Bové, qui deviendra la figure médiatique de la mobilisation en janvier. Fabrice Nicolino connaît le député européen depuis longtemps et l'appelle pour intéresser au problème ce syndicaliste agricole altermondialiste dont l'engagement sur les causes environnementales est bien connu depuis les luttes contre l'extension du camp militaire dans les années 1970 jusqu'aux luttes contre les OGM dans les années 1990 et 2000<sup>66</sup>. Contrairement à leurs attentes, ce dernier, qui a vaguement entendu parler du gaz de schiste via un collègue allemand, reste particulièrement prudent. Ce professionnel de l'alerte et des luttes est régulièrement sollicité pour mener de nombreux combats et sélectionne ceux pour lesquels il souhaite mobiliser ses compétences.

*« Bové ne connaît pas encore vraiment le sujet, il en a entendu parler vaguement. (...) On va boire un café chez lui. On lui apporte des éléments. (...) Il comprend très vite les enjeux. C'est une éponge, dans le bon sens du terme, il apprend très vite, c'est quelqu'un de poreux. (...) Il sait que c'est un problème mais ne dit pas "on y va, on va leur péter la gueule". Il fait déjà un milliard de trucs, il reste très prudent. » (Marine Jobert)*

---

Les premiers protagonistes prévoient au départ une réunion à petit comité sur un sujet qui n'intéresse encore pas grand monde. Mais une rumeur vient faciliter la circulation de l'énoncé tragique au point qu'ils programment finalement une réunion publique.

*« Arrive le mois de décembre, j'ai Jean-Marie au téléphone, et il me dit, il y a une rumeur qui dit qu'ils veulent forer au Liquis, qui est un village juste avant la petite route qui va chez Bové. (...) Et donc ça intéresse des gens. On passe de*

---

<sup>66</sup> Aïcha Bourad, Le phénomène José Bové ou la fabrique sociale d'un « miracle politique », *Société contemporaines*, 2017, N°2, pp. 45-72



*l'idée d'une réunion avec 10 personnes à tout casser à 300 personnes. (...) On se rend compte que cela sera difficile de faire cela dans sa cuisine et qu'il va y avoir des gens intéressés » (Marine Jobert)*

---

La réunion est ainsi programmée avec des affiches au slogan qui évoque d'abord et avant tout cette nouvelle dimension définitionnelle de l'énoncé tragique et s'adresse aux futures victimes : « des forages près de chez vous ? ». Manifestement, les organisateurs sont eux-mêmes surpris de l'ampleur, chaque problème chaîné au gaz de schiste enchaîne lui-même des individus et des réseaux d'acteurs. On trouve dans la réunion tout à la fois des paysans, des habitants, des pêcheurs, des chasseurs, des militants écologiques et même des spéléologues alertés par les risques sismiques. On y retrouve également des acteurs habitués à se mobiliser et qui vont d'ailleurs proposer comme slogan « Gaz de schiste non merci » en référence à celui utilisé pour le nucléaire et les OGM.

C'est le déclenchement d'un effet boule de neige où les réunions vont se multiplier pour consolider le nouvel énoncé tragique et la coalition de plus en plus large qui la porte. Comme le montre la Figure 1, le nombre d'articles de presse va aller grandissant à partir de fin décembre au point que l'on passe de quelques articles à plusieurs dizaines d'articles chaque jour dans la presse nationale et régionale pour couvrir la mobilisation et rendre compte de l'énoncé tragique du « problème » du gaz de schiste. Avec ce passage d'une médiatisation faible à forte, le phénomène devient systémique et il devient impossible de discerner la dynamique autour d'un journaliste en particulier. Cependant, si le concept d'agenda médiatique s'avère pertinent, il doit être manié avec prudence tant il reste difficile d'identifier le seuil en janvier à partir duquel le problème peut vraiment être considéré comme à l'agenda.

De la même façon, on peut commencer à parler de mise à l'agenda gouvernemental à partir de la première prise de position publique de la ministre de l'Ecologie le 26 janvier 2011 qui inaugure une série d'interventions allant de la défense du gaz de schiste en janvier jusqu'à l'annonce de son interdiction en avril. Néanmoins, là encore, il faut rester prudent sur le niveau d'attention que portent collectivement les acteurs gouvernementaux à cette question. Dans une note confidentielle envoyée le 30 janvier, la ministre de l'Ecologie décrypte pour le Premier ministre ce phénomène d'agenda médiatique en expliquant que « la presse s'est emparée de ce sujet depuis deux mois avec une vraie accélération depuis mi-janvier. Avant Noël, seule la presse spécialisée et la presse régionale exprimaient leur crainte. Maintenant, la presse généraliste s'y intéresse, notamment avec une approche politique »<sup>67</sup>. Cette note est de ce point de vue particulièrement intéressante puisque c'est la Ministre qui « alerte » le Premier ministre sur l'ampleur médiatique que prend le gaz de schiste comme si le phénomène n'était pas si visible qu'on aurait pu le croire.

## **Conclusion**

Si le concept d'agenda a permis de mieux comprendre la façon dont des individus définissent collectivement un problème et luttent pour le porter à l'attention des médias et du gouvernement, contribuant à d'indiscutables avancées tant en sociologie des problèmes publics qu'en analyse des politiques publiques, il ne permet pas de prendre en compte ce que ces disciplines ont paradoxalement pourtant montré depuis longtemps, le morcellement, l'émiettement, les tensions et les conflits qui

---

<sup>67</sup> « Note à l'attention de Monsieur le Premier ministre sous couvert de Jean-Paul Faugère, de la part de Nathalie Kosciusko-Morizet », 30 janvier 2011, Archives Nationales

traversent les organisations à commencer par l'Etat et qui ont nécessairement des conséquences sur la façon différenciée dont les individus portent leur attention sur tel ou tel sujet à un moment donné. Il ne s'agit pas ici d'abandonner le concept qui a su montrer sa pertinence dans de nombreux travaux mais de le réserver à l'analyse particulière des moments importants, mais toujours éphémères, où l'éclairage est tellement intense qu'il attire l'attention des acteurs au-delà de cet émiettement.

Dans le cas du gaz de schiste, si le concept d'agenda médiatique est particulièrement adapté pour rendre compte de la façon dont les médias accordent toute leur attention à ce problème, celui d'ordre du jour appliqué à la période précédente permet de mieux comprendre pourquoi l'énoncé domestiqué s'effondre rapidement alors que l'énoncé tragique se répand si rapidement. C'est en reconstituant le parcours initial chaotique de la formation de ce premier énoncé que l'on peut comprendre à quel point sa fragilité repose sur la difficulté de ses rares propriétaires à le faire circuler dans d'autres espaces que les espaces confinés qu'ils maîtrisent. C'est aussi en observant les variations définitionnelles de l'énoncé tragique au moment de cette phase préalable que l'on comprend mieux la dynamique de sa propagation exponentielle autour d'une définition où l'ancrage territorial joue un rôle majeur de ciment d'une coalition particulièrement hétéroclite, réunissant largement des militants écologistes, des paysans, des chasseurs, des pêcheurs, des spéléologues, etc.

De la même façon, si le concept d'agenda gouvernemental permet de souligner le moment où le Premier ministre s'empare du problème pour y mettre un terme, il ne permet pas de comprendre pourquoi l'énoncé domestiqué, qui considère que le gaz de schiste n'est pas un problème mais une opportunité économique, s'impose comme position gouvernementale avant d'être abandonné rapidement. Il faut pour cela revenir à la façon dont cet énoncé a été forgé par un groupe d'acteurs disposant au sein de l'administration d'un monopole de l'expertise qui leur permet d'imposer leur énoncé. Il faut également prendre en compte la marginalité de leur position au sein de l'administration pour mieux comprendre pourquoi l'énoncé est à ce point fragile et sera rapidement abandonné par la ministre et par la hiérarchie de son administration (Zittoun et Chailleux, 2021).

Si les deux concepts d'agenda ont permis d'interroger la dynamique pré-décisionnelle en identifiant les conditions du passage du premier au deuxième, la prise en compte de la multiplicité des espaces et des ordres du jour permet de mieux comprendre les dynamiques non linéaires et indéterminées de circulation et de transformation des énoncés et de leurs propriétaires. Elle permet d'observer de façon plus précise la dynamique de redéfinition des problèmes et des solutions au cours de leur circulation dans les différents espaces, où chaque redéfinition peut être observée comme le moyen qu'utilisent les propriétaires pour faciliter leur travail de persuasion, de propagation, de circulation et de déconfinement. Ce sont ces mutations successives qui ont ainsi permis au gaz de schiste de surmonter les épreuves et les confinements qu'il a pu rencontrer, de sortir de sa zone d'ombre partielle pour permettre l'agrégation de nouveaux acteurs, et bénéficier de nouvelles formes d'attention, et de lui permettre de devenir le problème public numéro 1 porté par une large coalition hétéroclite.

## **Bibliographie**

AELST, Peter Van et WALGRAVE, Stefaan, « Political agenda setting by the mass media: ten years of research, 2005–2015 », *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, Edward Elgar Publishing, octobre

2016, [En ligne :

<https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781784715915/9781784715915.00018.xml>].

ANSELL, Christopher K., *Pragmatist Democracy: Evolutionary Learning as Public Philosophy*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2011, 296 p.

BACHRACH, Peter et BARATZ, Morton S., « Decisions and Nondecisions: An Analytical Framework », *American Political Science Review*, vol. 57 / 3, septembre 1963, p. 632-642.

BOLTANSKI, Luc, *De la critique: Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, 2009, 312 p.

BOUSSAGUET, Laurie et JACQUOT, Sophie, « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, vol. 59 / 2, Presses de Sciences Po, 2009, p. 173-181.

CEFAÏ, Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication*, 2016, p. 25-64.

CHAILLEUX, Sébastien, « Incertitude et action publique. Définition des risques, production des savoirs et cadrage des controverses », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23 / 4, 2016, p. 519-548.

CHATEAURAYNAUD, Francis et DEBAZ, Josquin, « Aux bords de l'irréversible », *Sociologie pragmatique des transformations*, Paris, Éditions Pétra, 2017.

CHATEAURAYNAUD, Francis et DEBAZ, Josquin, « L'affaire des gaz de schiste. Anatomie d'une mobilisation fulgurante », 2011, [En ligne : <http://socioargu.hypotheses.org/3262>].

CHATEAURAYNAUD, Francis, TORNAY, Didier et GILBERT, Claude, *Les sombres précurseurs : Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2013, 475 p.

CHATEAURAYNAUD, Francis et ZITTOUN, Philippe, « The future they want—or do not want: Shale gas opponents vs. proponents between local motives and global scenarios », *9th International Conference on Interpretive Policy Analysis*, Wageningen, The Netherlands, 2014.

COBB, Rober W., ROSS, Jennie-Keith et ROSS, Marc Howard, « Agenda building as a comparative political process. », *The American Political Science Review*, vol. 70 / 1, 1976, p. 126-138.

COBB, Roger W. et ELDER, Charles D., « The politics of agenda-building: An alternative perspective for modern democratic theory », *The Journal of Politics*, vol. 33 / 04, 1971, p. 892-915.

COYNE, Richard, « Wicked problems revisited », *Design Studies*, vol. 26 / 1, janvier 2005, p. 5-17.

DAHL, Robert Alan, *Who governs ? : Democracy and power in an american city*, New Haven, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1961, xii+355 p.

DEBNAM, Geoffrey, « Nondecisions and power: The two faces of Bachrach and Baratz », *American Political Science Review*, vol. 69 / 03, 1975, p. 889-899.

DEWEY, John, *The public and its problems*, New York, H. Holt and Company, 1927.

DODGE, Jennifer et LEE, Jeongyoon, « Framing Dynamics and Political Gridlock: The Curious Case of Hydraulic Fracturing in New York », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 19 / 1, janvier 2017, p. 14-34.

DUNN, William N., *Pragmatism and the Origins of the Policy Sciences: Rediscovering Lasswell and the Chicago School*, Cambridge University Press, 2019, 75 p.

EASTON, David, *A systems analysis of political life*, New York, Wiley, 1965.

FOUILLEUX, Eve et JOBERT, Bruno, « Le cheminement des controverses dans la globalisation néo-libérale », *Gouvernement et action publique*, 2017, p. 9-36.

GARRAUD, Philippe, « Agenda/émergence », *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris: Presses de la Fondation National des Sciences Politiques, 2004.

GILBERT, Claude et HENRY, Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, Vol. 53, Editions Technip & Ophrys, février 2012, p. 35-59.

GILBERT, Claude, HENRY, Emmanuel et BOURDEAUX, Isabelle, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », in *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, La Découverte, 2009, p. 7-33, [En ligne : <https://www.cairn.info/comment-se-contruisent-les-problemes-de-sante-publ--9782707159106-p-7.htm>].

GUSFIELD, Joseph, *The Culture of Public Problems. Drinking, Driving and the Symbolic Order*, Chicago, University of Chicago Press, 1981.

GUSFIELD, Joseph R., *The culture of public problems: drinking-driving and the symbolic order*, Chicago, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1981, xiv+263 p.

HEAD, Brian W., « Wicked problems in public policy », *Public policy*, vol. 3 / 2, John Curtin Institute of Public Policy, Curtin University of Technology, 2008, p. 101.

HOPPE, Layne Delton, *Agenda-setting strategies: pollution policy*, The University of Arizona, 1969.

JOBERT, Bruno, *Le tournant néo-libéral en Europe: idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, l'Harmattan, 1994, (« Logiques politiques », 21).

JONES, Bryan D. et BAUMGARTNER, Frank R., « Representation and Agenda Setting », *Policy Studies Journal*, vol. 32 / 1, 2004, p. 1-24.

JONES, Charles O., *An introduction to the study of public policy*, Belmont, Calif., Etats-Unis d'Amérique, Wadsworth Pub. Co., 1970, 170 p.

JONES, Charles O., *An introduction to the study of public policy*, Belmont, Calif, Wadsworth Pub. Co, 1970.

JOUZEL, Jean-Noël, *Pesticides*, Presses de Sciences Po, 2019, [En ligne : <https://www.cairn.info/pesticides--9782724625202.htm?contenu=sommaire>].

KINGDON, John W., *Agendas, alternatives, and public policies*, S.I., HarperCollins, 1984.

LINDBLOM, Charles Edward, *The policy-making process*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1968.

MCCOMBS, MAXWELL E et SHAW, Donald L, « THE AGENDA-SETTING FUNCTION OF MASS MEDIA », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36 / 2, 1972, p. 12.

MCCOMBS, Maxwell E. et SHAW, Donald L., « The Evolution of Agenda-Setting Research: Twenty-Five Years in the Marketplace of Ideas », *Journal of Communication*, vol. 43 / 2, juin 1993, p. 58-67.

MILLS, C. Wright, *The Power Elite*, Reprint, 1975 edition, London, Oxford University Press, 1959, 432 p.

NACHI, Mohamed, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, 2015, 224 p.

NEVEU, Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication. langages, information, médiations*, Groupe d'Études et de Recherche Interdisciplinaire en Information et Communication de l'Université Lille 3, décembre 1999, p. 41-58.

NEVEU, Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, 288 p.

PADIOLEAU, Jean-Gustave, *L'État au concret*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, (« Sociologies », 20).

RICHARDSON, J. J. (Jeremy John), *The policy-making process*, London, New York, Routledge & K. Paul; Humanities P., 1969.

ROCHEFORT, David A. et COBB, Roger W., *The Politics of Problem Definition: Shaping the Policy Agenda*, University Press of Kansas, 1994, 224 p.

SCHATTSCHNEIDER, Elmer Eric, *The semisovereign people: a realist's view of democracy in America*, Holt, Rinehart and Winston, 1960, 166 p.

SCHATTSCHNEIDER, Elmer Eric, *The Semisovereign People: A Realist's View of Democracy in America*, Dryden Press, 1975, 180 p.

SPECTOR, Malcolm et KITSUSE, John I., *Constructing social problems*, Menlo Park, Calif, Cummings Pub. Co, 1977, 184 p., (« Cummings series in contemporary sociology »).

SPECTOR, Malcolm et KITSUSE, John I., « Social Problems: A Re-Formulation », *Social Problems*, vol. 21 / 2, Oxford Academic, octobre 1973, p. 145-159.

TERRAL, Pierre-Marie, « La fronde contre le gaz de schiste : essai d'histoire immédiate d'une mobilisation éclair (2010-2011) », *Ecologie & politique*, vol. 45 / 2, 2012, p. 185.

ZAHARIADIS, Nikolaos, *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, Edward Elgar Publishing, 2016, 513 p.

ZAHARIADIS, Nikolaos, « Setting the agenda on agenda setting: Definitions, concepts and controverses », *Handbook of public policy agenda setting*, 2016, p. 1-22.

ZITTOUN, Philippe, « 14. The domestication of a "wild" problem: taming policy agenda setting », *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, 2016, p. 254.

ZITTOUN, Philippe, *Approche pragmatique, Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Presses de Sciences Po, 2019, p. 74-81, [En ligne : <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques-9782724625110-page-74.htm>].

ZITTOUN, Philippe et CHAILLEUX, Sébastien, *L'Etat sous pression, enquête sur l'interdiction française du gaz de schiste*, Presses de Sciences Po, Paris, 2021.